

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 25 mars 2014, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, Jacques Smith et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Denis Laître, François Labossière et Patrick Rancourt.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

Le point 3.1 de l'ordre du jour intitulé « Dispense de lecture et adoption du Règlement 274 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la municipalité » est reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2014-03-141 PRÊT AUX CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU les besoins opérationnels des Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'il est opportun que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield participe financièrement en autorisant une avance de fonds de 45 000 \$ afin que les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield puissent atteindre ses objectifs et respectent sa mission dans les milieux local et régional;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde une avance de fonds de 45 000 \$ en faveur des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield applicable aux améliorations locatives et à être remboursé à la municipalité, et ce sans intérêt, comme suit :

- 1^{er} février 2015 : 25 000 \$;
- 1^{er} février 2016 : 20 000 \$.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2014-03-142 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 28, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 25 mars 2014.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier